

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT  
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-le-Roi  
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
28 janvier 2020

PUBLIE LE : 12 MARS 2020

Délibération n°280120-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt, le vingt-huit janvier à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le vingt et un janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 28 JANVIER 2020

Présents

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE  
Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE  
Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY

Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE  
Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT  
Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

LE PORT-MARLY

Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE

MARLY-LE-ROI

Guillaume LE HENO, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général adjoint des Syndicats Intercommunaux  
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château de MONTE CRISTO

<i>Nombre de communes</i>	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	7
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	6

## SI MONTE CRISTO /CS-280120-2

### **OBJET : COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT**

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,

**CONSIDERANT** l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consenties par le Comité Syndical dans sa délibération en date du 4 septembre 2018.

### **LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**PREND ACTE** des décisions du Président qui suivent :

#### **Décision n° 2019/23**

**OBJET** : Achat de nouveaux livres destinés à la vente en boutique.

Il a été décidé d'acquérir les nouveaux produits ci-dessous mentionnés afin de les vendre en boutique :

<b>ARTICLES</b>	<b>FOURNISSEURS</b>	<b>PUA TTC</b>	<b>PUV TTC</b>
<b>Romans d'aventure</b>	Sodis	11,90	17,50€
<b>Les Trois Mousquetaires</b>	Balivernes	5,85€	9,00€
<b>G. Sand et A. Dumas</b>	Sodis	24,75€	33,00€
<b>Kean poche</b>	Sodis	4,62€	6,80€
<b>Delacroix, Dumas et Meurisse</b>	JMS	16,80€	21,00€

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

#### **Décision n° 2020/01**

**OBJET**: Don au Château de Monte-Cristo, par un particulier, d'un guéridon oriental en cuivre.

Il a été décidé d'accepter le don d'un guéridon oriental en cuivre, d'une valeur de 200 euros, par un particulier, ainsi que d'accepter l'intégration de ce don dans l'actif du Château de Monte-Cristo.

Fait à Marly-le-Roi, le : **12 MARS 2020**

Transmis en Préfecture et affiché le : **12 MARS 2020**

**Pour extrait conforme**

**Jean-François PERRAULT**  
Président du Syndicat Intercommunal

